

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—
2^e SÉRIE. — TOME III.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1853

UNE MONNAIE INÉDITE

DE BÉATRIX DE SAINT-POL.

PL. XX, FIG. 15.

Av. ΜΟΝΕΤΑ : ΑΛΛΟΔΙΕΡΣΙΣ. Lion debout dans une épicycloïde à six lobes.

Rev. ΒΕΤΤΗ | ΡΙΣ · Ο | Ε · ΣΤ · Ρ | ΑΥΛΟ. Grande croix pattée, coupant la légende et cantonnée de deux lions et de deux aigles.

Cette pièce inconnue à la numismatique baroniale de la France fut frappée à Arleux ou Alleux, par Béatrix de St-Pol, fille de Gui IV de St-Pol et de Marie de Bretagne. Elle épousa, en 1515, Jean de Flandre, seigneur de Creve-Cœur et d'Arleux. En mourant, en 1525, celui-ci laissa à sa veuve la seigneurie d'Arleux qu'elle échangea, en 1557, avec Philippe de Valois, contre la terre de Chauny-sur-Oise. La monnaie en question doit donc avoir été frappée entre 1525 et 1557.

Tobiesen-Duby, dans son *Traité des monnaies des barons de France*, t. II, p. 114, dit : que le comte Gui IV avait obtenu droit de battre monnaie blanche, le 28 novembre 1515.

Cette pièce a beaucoup d'analogie avec les monnaies que Louis I^{er} de Nevers, comte de Flandre, fit frapper à Gand et à Alost (1522-1546).

Le type en est, pour ainsi dire, tout à fait semblable.

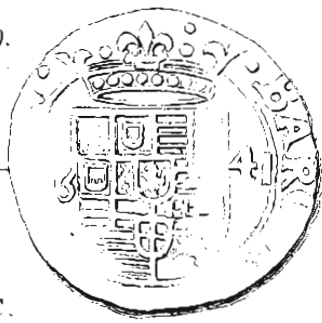
DE ROYE DE WICHEN.

Nimègue, septembre 1855.



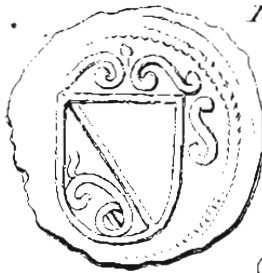
9.

C.



12.

C.



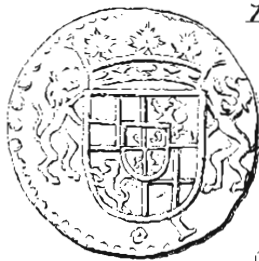
10.

C.



13.

C.



11.

C.



14.

C.



15.

A.

